

# REGION WALLONNE

## **Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

### **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de COMBLAIN-AU-PONT**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 juillet 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Comblain-au-Pont;

Vu la délibération du conseil communal du 13 octobre 2015 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la désignation de Monsieur Frédéric CORNELIS en tant que conseiller communal ;

Considérant que de par son mandat de conseiller communal, il ne peut plus siéger en tant que suppléant du secteur privé ;

Considérant que la majorité l'a, dès lors, désigné en qualité de suppléant de Monsieur HENON au sein du quart communal en lieu et place de Madame Cécile COX-GRIGNET;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Pierre RENARD en qualité de suppléant de Monsieur Pierre AMADINI ;

Considérant que ce nouveau membre n'exerce pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'il n'est pas membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions ;



Considérant que ces propositions sont conformes au prescrit décrétal ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les modifications de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Comblain-au-Pont telles que contenues dans la délibération du conseil communal du 13 octobre 2015 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Madame Cécile COX-GRIGNET en qualité de membre suppléant représentant le quart communal ;
- Monsieur Frédéric CORNELIS en qualité de membre suppléant représentant le secteur privé.

tels qu'ils avaient été attribués par arrêté ministériel du 11 juillet 2014.

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de présidente de la C.C.A.T.M. :** Fabrice MAKKA

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

#### **Effectifs**

Jean-Christophe HENON  
Raphaël CAES  
Anne PIREAUX

#### **Suppléants 1**

Frédéric CORNELIS  
Georges VANGOSSUM  
Jean PAULUS

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

#### **Effectifs**

Pierre AMADINI  
Jean CLARENNE  
François GOCHEL  
Anne JACOBS  
Sarah LOGAN  
Odette PEETERS

#### **Suppléants 1**

Pierre RENARD  
Thomas CHABLE  
Marie de SELLIERS  
Angelo MONDIN  
Franz COULEE  
Sébastien ZANUSSI

#### **Suppléants 2**

/  
/  
Céline VANDENBERGHE  
Nicolas GUERDIN  
Béatrice BEDEUR  
Cassandra CARMEAU

Paul TORTOLANI  
Régine van ZUYLEN  
Jean ZUEDE

France MAQUOI  
Eddy BERTRAND  
Daniel REMY

/  
/



**Article 3** – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**22 JAN. 2016**



**Carlo DI ANTONIO**